

Les enjeux de pouvoir autour de l'ancien domaine monastique carolingien de Saint-Bern¹

Patrick Souben et Michel Brand'honneur
p. 475-491

TEXTE NOTES AUTEURS ILLUSTRATIONS
TEXTE INTÉGRAL

¹Hubert Guillotel soulignait la difficulté d'établir des liens entre l'époque carolingienne et le XI^e siècle à cause de la rareté des actes caractérisant la période antérieure à ce siècle. Toutefois, il précisait qu'il était possible de combler certaines lacunes en partant d'un dossier cohérent et en tenant compte de toutes les sources disponibles². Suivant ses remarques et s'inspirant de ses recherches sur la mise en œuvre de la réforme grégorienne, nous proposons une nouvelle analyse du devenir de l'ancien monastère de Saint-Bern au XI^e siècle.

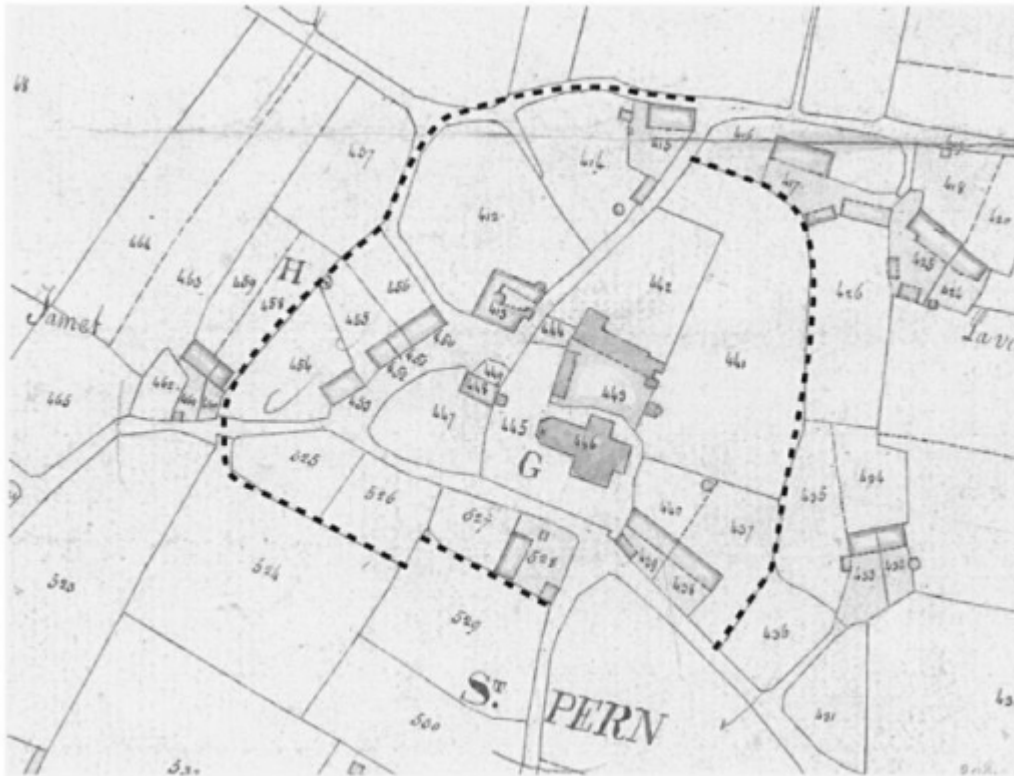
²Ce sanctuaire est connu grâce à un acte transcrit à la fin d'un évangélaire carolingien localisé dans l'ancienne collégiale de Notre-Dame de Tongres près de Liège³. Il est précisé que le précieux manuscrit fut donné à l'abbé Loëis Guoret et à l'église de Saint-Bern située dans l'évêché de Saint-Malo. Tout le monde s'accorde pour localiser cette abbaye à Saint-Pern, à quelques 3,3 km à l'ouest de Bécherel⁴.

³Cette identification aide à comprendre tous les enjeux gravitant autour de Saint-Pern au XI^e siècle. Nous présenterons ainsi les modalités de restitution par des laïcs de l'ancien domaine monastique. L'édification d'une forteresse, méconnue jusqu'ici, au pied du sanctuaire de Saint-Pern montre, s'il en est besoin, la

permanence des lieux de pouvoir de l'époque carolingienne jusqu'au XI^e siècle.

Tensions autour de la restitution du sanctuaire de Saint-Pern

4Le sanctuaire de Saint-Pern du XI^e siècle était, selon toute vraisemblance, construit sur les ruines de l'ancienne abbatale carolingienne de Saint-Bern. Entre la fuite des moines devant la menace scandinave et l'installation des moines de Saint-Nicolas d'Angers (entre le 20 janvier 1041 et 1065), cet édifice ne tomba pas en déshérence. Il était aux mains d'un certain *miles* nommé Quimarhoc et de son épouse, Rotruce. Ces derniers détenaient également le petit territoire entourant le sanctuaire qui était délimité par des fossés⁵. Le cadastre de 1825 semble avoir conservé le tracé de ce périmètre. De forme grossièrement circulaire et d'une surface d'environ 2,5 hectares, il abritait le « bourg aux moines » mentionné entre 1063 et 1080. Ce lieu d'habitat devait être cependant plus ancien. En effet, un passage de l'acte de donation de l'église de Saint-Pern suggère que la fondation du bourg et sans doute la reconstruction de l'ancienne abbatale furent le fait de Quimarhoc, de son épouse, et de ses parents. Ces derniers avaient en effet, précise la notice, favorisé la croissance et la construction de ce lieu⁶. Il est vraisemblable que la *familia* et les *milites* de Quimarhoc y demeuraient ainsi que ses fils, Quinguenoc et Brient⁷. Du moins savons-nous que les hommes de ces deux derniers personnages y logeaient (*de hominibus eorum in burgo monachorum herbergarentur*) et que le sanctuaire fut le lieu de sépulture de Quimarhoc.



Le sanctuaire de Saint-Pern et son enclos Cadastre de Saint-Pern de 1825, Archives départementales d'Ille-et-Vilaine, P5531, section A2

5 La restitution du sanctuaire de Saint-Pern à l'Église fut le fait de Quimarhoc et de son épouse Rotruce. Elle devait être suffisamment importante pour motiver le voyage de l'abbé Arraud de Saint-Nicolas d'Angers à Saint-Pern. Il y passa la Noël⁸. Lors de la donation, il fut précisé que si l'un des vassaux de Quimarhoc lui causait un dommage et se réfugiait sur les terres des moines, ces derniers devraient le traduire devant leur juridiction, afin de faire réparation à Quimarhoc, ou à défaut, les moines lui interdiraient l'accès à leur enclos afin que Quimarhoc puisse faire justice lui-même. Un autre accord fut aussi, sans doute, conclu. En effet, si Brient, le fils de Quimarhoc, est bien le même personnage que le prêtre Brient qui donna ses dîmes de Saint-Pern à Saint-Nicolas d'Angers⁹, il est permis de supposer que son père négociait avec les moines afin que son fils ne soit pas totalement lésé par la donation. Dans cette hypothèse, Brient

aurait reçu la cure de l'église tandis que son frère (probablement son aîné), Guinguenoc, devenait *miles*. C'était là un moyen couramment utilisé pour qu'une parenté puisse toujours garder une emprise sur un patrimoine donné.

6 Tant que Quimarhoc vécut, les moines angevins purent jouir tranquillement de leurs biens. Mais, après son décès, des difficultés ne tardèrent pas à surgir. L'origine de ces tensions n'est pas connue. Il est possible que ses deux fils, Guinguenoc et Brient, se soient estimés dépouillés des biens et revenus que leurs ancêtres détenaient depuis plusieurs générations. Les moines purent aussi profiter du décès du donateur pour accroître leur emprise sur le sanctuaire.

7 Toujours est-il que Guinguenoc et Brient, ainsi que leurs vassaux qui logeaient dans le bourg aux moines, molestèrent les religieux au point de les contraindre à quitter l'obédience de Saint-Pern pendant plusieurs années¹⁰. Mais certainement sous la pression de l'évêque d'Alet et de leur seigneur, ils durent rappeler les moines. Il fut conclu que ces derniers pourraient traduire les vassaux de Guinguenoc et de Brient devant leur propre juridiction pour les forcer à réparer le tort qu'ils auraient fait ; cependant, si leurs vassaux refusaient, par arrogance, d'obéir à la citation des moines, ces derniers pourraient recourir à Guinguenoc qui contraindrait alors les récalcitrants à se présenter devant la cour des moines. L'accord fut conclu entre 1063 et 1080 en présence d'Hamon, abbé de Saint-Nicolas, dans la *domus* de Guinguenoc et avec l'assentiment des fils de ce dernier, Guillaume, Hingant et Mainfinit (arbre généalogique ci-contre).

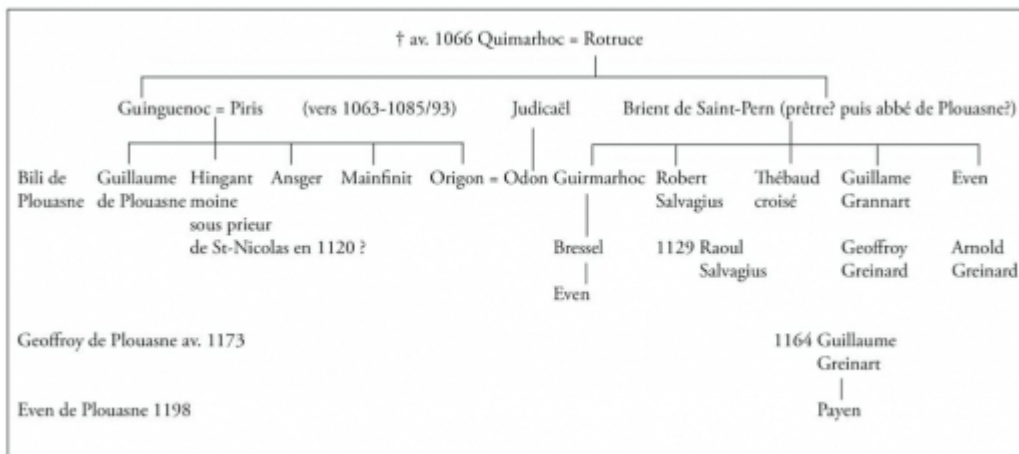
8 La mention de cette *domus* et l'appellation de « Guillaume de Plouasne » pour l'un des fils de Guinguenoc, livrent des indices permettant de localiser sa demeure. Il doit s'agir du manoir à motte, aujourd'hui rasé, situé dans un enclos de 400 mètres

sur 350 comprenant l'église de Plouasne. Il s'agissait d'un tertre de 30 à 38 mètres à la base et haut de 8 mètres¹¹. Or, Guinguenoc, sans doute un *miles*, devait habiter, comme nous l'avons dit plus haut, dans l'enclos de l'église de Saint-Pern. Après le conflit avec les moines et le retour de ces derniers, il est possible qu'il quittât les lieux pour édifier le manoir à motte de Plouasne. Cette interprétation de l'érection d'une motte lors d'un conflit avec les moines liée à une restitution d'église suit un schéma classique que nous avons déjà mis en évidence dans le comté de Rennes¹². Le statut des deux sanctuaires de Saint-Pern et de Plouasne permet d'avancer que l'implantation du manoir au pied de l'église de Plouasne n'est certainement pas fortuite. En droit, Plouasne était l'église mère et Saint-Pern sa chapelle distante de seulement 1800 mètres. Ainsi, Guinguenoc détenait toujours un ascendant sur Saint-Pern en s'installant à Plouasne, sanctuaire qu'il devait sans doute contrôler.

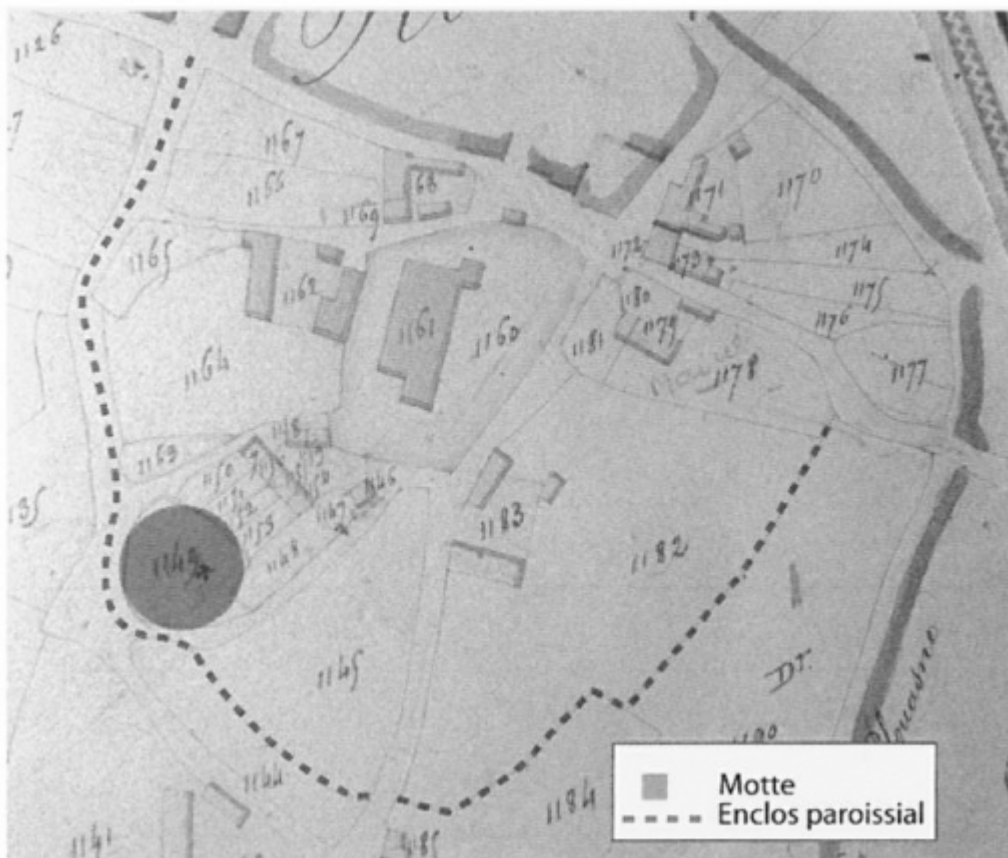
La motte de Plouasne vers 1960 (dessin de Patrick Souben d'après une photographie de Georges Ollitrault)



Arbre généalogique du miles Quimarhoc et de Rotruce



La motte de Plouasne et l'enclos circulaire entourant l'église (Plan cadastral de la mairie de Plouasne, 1833, section D3)



9 Une autre hypothèse est également envisageable. La notice de 1063–1080 mentionne un certain Brient dit abbé. Ce dernier pourrait correspondre au personnage du même nom, abbé de Saint-Méen. Cité seulement en 1092, ce dernier n'apparaît

cependant pas appartenir à la génération des fils de Quimarhoc. De plus, comme tous les personnages, nommés dans le texte déjà mentionné, sont des parents très proches de ce dernier, Brient pourrait être son fils. Dans ce cas, les moines, après lui avoir accordé le statut de prêtre, lui auraient concédé le titre d'abbé qu'il aurait pu prendre, succédant à un certain Quinhard qualifié de prévôt de Plouasne. Celui-ci est mentionné dans une compilation d'actes, probablement passés du vivant de Quimarhoc ou peu après, résumant différentes donations de biens liés à Saint-Pern. Guy Jarousseau relève qu'en Anjou, lorsque cette charge abbatiale est attachée à un lieu, elle désigne le prévôt d'une église ou un abbé laïc. Un autre personnage lié à Saint-Pern porte la même titulature. Il s'agit de Rivallon qualifié d'abbé de Plouasne (*Rivallonus abbas de Ploasmo*). Ce personnage donna, vers la fin du XI^e siècle, ses revenus relevant de l'église de Saint-Pern à Saint-Nicolas d'Angers en présence de Guillaume de Plouasne, Odon fils de Judicaël et Even fils de Brient¹³, ce qui permet de conclure qu'il appartient à la génération postérieure à celle de Brient. Rivallon aurait alors repris la fonction de Brient. Il est aussi permis de se demander si ce statut ne fut pas hérité du père de Brient, le chevalier Quimarhoc. D'une part, cet abbatiat devait être laïc puisqu'en droit un abbé religieux ne peut donner les biens de sa propre Église. D'autre part, la localisation de la titulature à « Plouasne » pourrait s'expliquer par le fait que ces abbés laïcs ne pouvaient plus se réclamer de Saint-Pern puisque ce sanctuaire avait été donné à l'abbaye de Saint-Nicolas d'Angers. En effet, les moines de Saint-Nicolas, rédacteurs de ces actes, ne pouvaient admettre qu'un tel titre fût encore attaché à leur obédience de Saint-Pern. Ne pouvant plus revendiquer l'abbatiat laïc sur Saint-Pern, ils l'auraient reporté sur Plouasne. Ainsi, la descendance de Quimarhoc dut quitter, non sans heurts avec les nouveaux occupants, Saint-Pern, cet ancien et

prestigieux monastère carolingien, pour Plouasne. En conséquence, ils y construisirent leur manoir à motte à Plouasne tout en ne renonçant pas au titre d'abbé laïc localisé non plus à Saint-Pern mais à Plouasne.

¹⁰Devant la subtilité et l'âpreté des négociations, Noël, abbé de Saint-Nicolas, engagea, à Saint-Pern même des tractations avec Guinguenoc qui aboutirent à la prise de l'habit monastique par son fils Hingant. Témoin dans un acte passé sous l'abbatit d'Hamon (1063-1080), il apparaît à la suite de l'abbé Noël dans une charte de Renaud III de Château-Gontier passée à Segré. Il est possible qu'il faille l'identifier au moine Hingant cité dans un acte, du 28 mai 1120, de l'évêque d'Angers Renaud : président le chapitre, il est qualifié de sous-prieur de Saint-Nicolas. L'abbé disposait de la sorte du meilleur des ambassadeurs et d'un ardent défenseur de la réforme grégorienne¹⁴. De plus, les moines renforcèrent leur emprise territoriale sur Saint-Pern. Ils cherchèrent à acheter des terres sans doute proches de l'enclos de leur sanctuaire. En effet, Guillaume Grannart, le fils de Brient, vendit un champ et un courtil avec l'accord de deux de ses frères, Thébaud et Robert¹⁵. Guirmarhoc, son autre frère, s'y opposa. L'abbé Noël fut obligé de venir d'Angers pour plaider sa cause devant la cour de Guillaume de Plouasne, le cousin de Guirmarhoc. L'affaire s'arrangea moyennant une somme d'argent remise au récalcitrant¹⁶.

¹¹L'ensemble des notices de Saint-Nicolas d'Angers montre que les tensions apparues après la mort de Quimarhoc se poursuivirent sur plusieurs générations. Sa descendance, afin de contrer Saint-Nicolas d'Angers, dut s'appuyer sur la très puissante abbaye de Marmoutier qui accrut considérablement son emprise en Bretagne en cette fin du XI^e siècle¹⁷. Bien que les actes de fondation soient perdus, c'est vraisemblablement sous

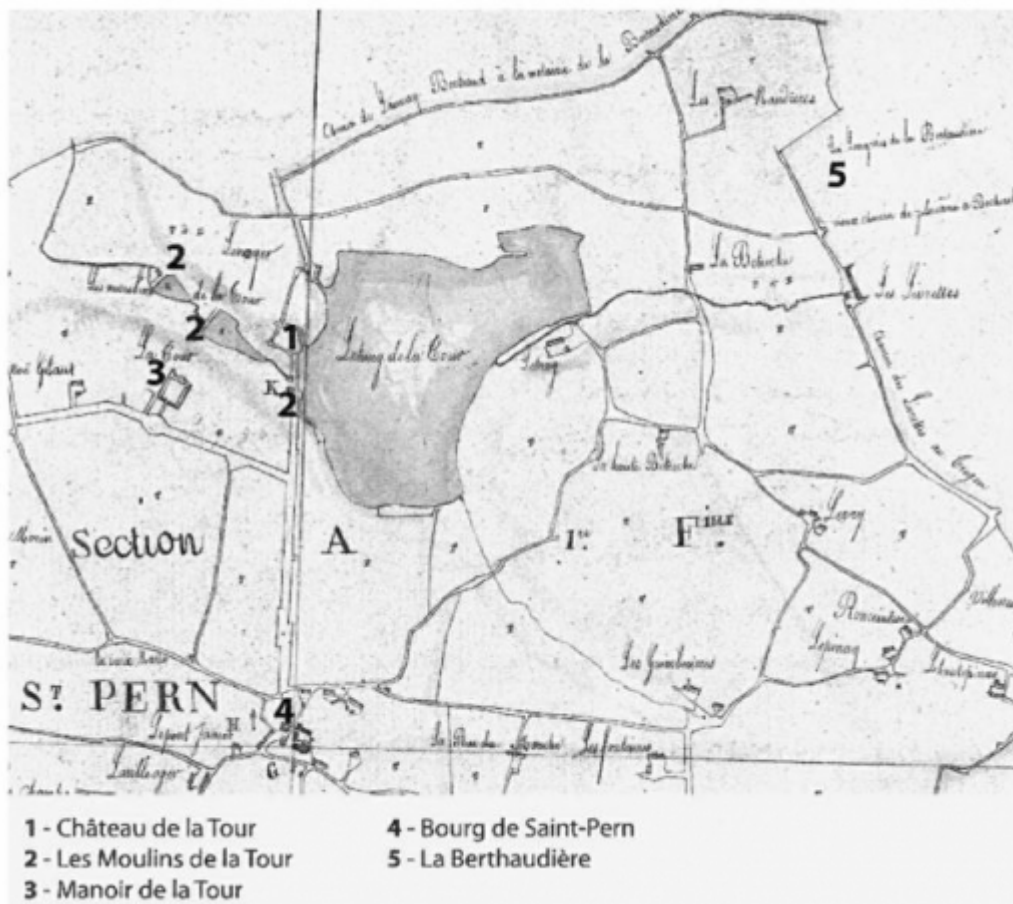
Guillaume de Plouasne et Geoffroy de Dinan alors que ce dernier s'était imposé dans la région de Bécherel, que l'église de Plouasne et les chapelles de Longaulnay et du Quiou furent données à Marmoutier. Face aux avancées de l'abbaye tourangelle, Saint-Nicolas d'Angers aurait répliqué en faisant confirmer la possession de son obédience de Saint-Pern par le pape Urbain II le 14 février 1096¹⁸. Marmoutier répliqua en demandant à l'évêque d'Alet, Donoal, de confirmer ses possessions, et notamment celles de l'église Saint-Briec de Plouasne et de ses chapelles, y compris celle de Saint-Pern, entre 1120 et 1144¹⁹.

¹²Pour ce faire, Marmoutier s'appuyait sur des arguments juridiques. Contrairement à ce que revendiquait Saint-Nicolas d'Angers qui conférait à Saint-Pern le statut d'église, Marmoutier rappelait dans cet acte confirmatif le rang de chapelle de ce sanctuaire et la prédominance de celui de Plouasne²⁰. Aussi, en 1149, Jean de la Grille, évêque de Saint-Malo, prit-il une ordonnance épiscopale adressée à Barthélemy, abbé de Saint-Nicolas, pour asseoir son monastère dans la possession de l'église de Saint-Pern et lui conférer les droits liés aux églises paroissiales, l'affranchissant de la sorte de sa paroisse mère de Plouasne²¹. Cette décision épiscopale est confirmée par la bulle du pape Eugène II passée le 10 juin 1150 à Latran²². Ainsi, le prélat Jean contraignit Marmoutier comme il l'avait déjà fait dès le début de son épiscopat en 1142-1143. Il réussit à chasser définitivement les moines de Saint-Malo de l'Isle en 1146 pour y transférer son siège, non sans mal, comme en témoigne l'appui de Bernard de Clairvaux dans cette affaire²³.

Le château de La Tour et ses enjeux de pouvoir

13 La possession de biens ecclésiastiques au sein de parentés composées de laïcs et d'ecclésiastiques était courante au X^e siècle et au début du siècle suivant. Ainsi, la très importante abbaye de Saint-Méen de Gaël qui avait obtenu un diplôme d'immunité de Louis le Pieux, se retrouvait gérée par Gleudennus Judicaël avant les années 1024–1034²⁴. Ce dernier se révolta contre le duc Alain III, sans doute parce que ce dernier voulait que le sanctuaire retournât aux mains de religieux. Gleudennus s'enferma avec les siens dans un château. Lors de l'assaut ducal, le révolté fut tué²⁵. De cette place forte, il ne reste rien mais il est probable qu'elle était proche du monastère. Une telle proximité entre monastère et château se retrouve à Saint-Pern.

Saint-Pern et le château de la Tour. Cadastre de Saint-Pern de 1825, op. cit.



¹⁴En effet, un acte de Marmoutier de 1164 précise que Roland de Dinan, seigneur de Bécherel, donna à l'abbaye sa part de dîmes de Plouasne et la dîme de quatre moulins, dont deux sont sous le château de Bécherel (*sub castello Becherelli*), et deux autres situés à côté du territoire de la vieille forteresse (*juxta territorium veteris castr*), qui n'est par conséquent pas celle de Bécherel²⁶. Roland donna également une terre appelée terre de Bertaud, à proximité de la porte de la forteresse précitée (*quandam terram que vocatur terra Bertaudi sitam juxta portam castr* *prenominati*). Or ce bien correspond à La Berthaudière, ancien manoir figurant dans les réformations de la noblesse de 1478 et 1513 en Plouasne et dont les terres sont toutes proches de l'église de Saint-Pern²⁷. D'autres actes permettent de préciser l'emplacement du château. En 1198–1220, Juhel de Mayenne, alors seigneur de Bécherel mentionnait *molendini nostri de Turre et de Becherel*²⁸. Ce nom se retrouve à nouveau en 1329/32 sous la forme du *prioratus de veteri Turre*²⁹. Le pouillé de l'évêché de Saint-Malo, rédigé entre 1448 et 1488, indique que ce prieuré dépendait de l'abbaye de Beaulieu qui avait été fondée vers 1170 par Roland de Dinan. Il est possible que la donation de la vieille tour remonte à cette époque.

Vestiges de l'ancien château de la Tour

Dessin assez peu fidèle de la topographie du site de M. de Saint-Méloir (d'après un tableau vers 1830).



Tiré de BANÉAT P., Le département d'Ille-et-Vilaine – Histoire, archéologie, monuments, Rennes, 1929, rééd. de 1994, t. IV, p. 83.

15 Ses ruines étaient encore visibles au début du XIX^e siècle. Cette tour se situait à 800 mètres au nord de l'église de Saint-Pern, dans l'actuel parc de la maison mère des Petites Sœurs des Pauvres. Elle fut édifée sur un petit soc rocheux. Celui-ci a été en parti remblayé afin de former une plate-forme de 35 mètres de longueur du nord au sud et défendu (partiellement ?) par un talus en forme d'anneau. Le côté méridional du site tire profit d'un petit vallon dont la pente a été profondément modifiée par les aménagements de l'actuel parc. Creusé par un ruisseau sur lequel furent édifés les deux moulins de la Tour cités en 1164, ce vallon présente un dénivelé d'une douzaine de mètres de profondeur. Ne pouvant bénéficier d'un quelconque relief au nord, un talus large de 12 mètres et haut de 5 mètres fut élevé. Il était précédé d'un fossé sans doute relativement profond représenté sur le cadastre de 1825. L'axe est-ouest est de lecture difficile. Le soc rocheux, entaillé par une carrière de pierre, devait initialement plonger dans les eaux du vaste étang de la Tour. La plate-forme devait se

prolonger vers l'ouest d'une quarantaine de mètres et se terminer par un dénivelé, mais l'ouverture de deux allées, sans doute au XIX^e siècle, a complètement perturbé le site. En outre, un talus de 11 mètres de largeur et de 5 mètres de hauteur fortement courbé renforçait la défense de la plate-forme au sud et à l'ouest. Ce talus devait être sans doute suivi d'un fossé. Ainsi, le vieux *castrum* mentionné en 1164 avait pour assise une plate-forme en partie naturelle et grossièrement circulaire de 35 à 40 mètres de diamètre. Il était composé au moins d'une tour mentionnée vers 1198–1220.

¹⁶La présence d'un château permet de mieux saisir les destinées de l'ancien monastère de Saint-Bern. Ce dernier donna naissance à deux pôles majeurs : les restes des bâtiments abbatiaux et de leur clôture furent, sans doute, transformés en bourg et habités au moins par Quimarhoc, sa parenté ainsi que ses chevaliers ; et 800 mètres plus au nord, là où le relief offrait une protection, un château fut élevé. On ne sait quand il fut construit, mais il est indubitablement lié à l'ancien monastère de Saint-Bern dont le domaine dut servir à chasser un ensemble de chevaliers devant le servir au château. Il y avait Quimarhoc et ses propres chevaliers, mais on peut supposer que tous les donateurs des dîmes du sanctuaire de Saint-Pern en faisaient aussi partie. Il s'agit, vers 1050, de Goscelin de Dinan, Rivallon de Dol, Raoul fils de Donoal et *Arveus*³⁰. Ce ne sont pas des inconnus.

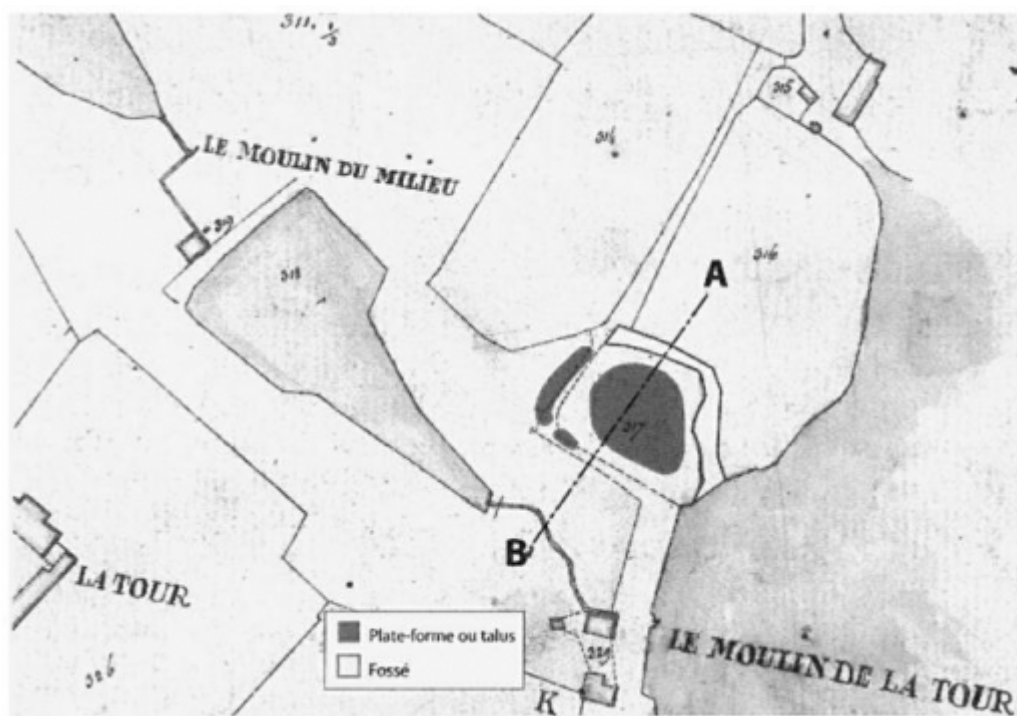
– Goscelin et Rivallon étaient les fils de la vicomtesse de Dol Roianteline (*vicomitissa de Dolo*). Ce sont les très importants seigneurs, respectivement de Dinan et de Combourg. Rivallon était aussi vidame de l'archevêché de Dol dont le siège était détenu, avant 1040, par son frère, Junguenée³¹. Le fait que les deux frères, Goscelin et Rivallon, possédaient des dîmes à Saint-Pern laisse à penser, comme le souligne H. Guillotel, qu'il s'agissait de droits indivis tenus de leur mère qui les avaient reçus elle-même de son père

Riuual³².

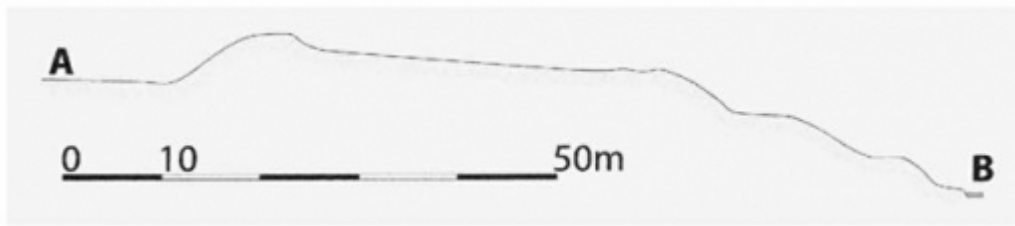
– Raoul fils de Donoal est peut-être le frère de Guillaume l'Ismaélite, seigneur de Tinténiac ayant aussi pour père Donoal³³. Le petit-fils de ce dernier porte le même nom et a été évêque d'Alet de 1120 à 1142. Ce groupe de personnes pourrait être aussi apparenté à l'évêque d'Alet Raoul vivant entre 1013/22 et 1024/34 et qui eut deux fils, Main et Guillaume³⁴, noms que nous retrouvons avec Raoul, le donateur d'une dîme de Saint-Pern, et Guillaume l'Ismaélite.

– *Arveus* semble être l'Alveus de Pleugueneuc dont le fils, le *miles* Budic, donna, en 1095 à Marmoutier, sa part des dîmes de la paroisse de Saint-Suliac³⁵ située sur la rive opposée du territoire de Langrolay où Quirmarhoc était possessionné. Budic avait un fils Anger, nom porté aussi par le petit-fils de Quirmarhoc.

Le château de La Tour Cadastre de 1825 de Saint-Pern, op. cit., annoté par des observations sur le terrain



Coupe A B



17De l'ensemble des personnages mentionnés, il est possible de cerner des liens de parentés remontant au X^e siècle. Le stock des noms portés par la descendance de Quimarhoc est voisin de celui provenant des vicomtes de Dol³⁶. En effet, le nom de Guinguenoc, le fils de Guimarhoc, se retrouve chez Junguenée, fils de Roianteline et archevêque de Dol décédé avant 1040. Ceux de Guillaume, Robert, Hingant se retrouvent respectivement chez les Le Chat et un descendant de Hamon, prêtre à Combourg³⁷. Or H. Guillotel a montré que ces deux parentés s'étaient liées matrimonialement avec les ancêtres de la vicomtesse Roianteline au X^e siècle. Il semble en être de même pour les ascendants de Quimarhoc.

18Quimarhoc était donc un personnage relativement puissant localement. Il était entouré de ses propres chevaliers. Le nom porté par son épouse, *Rotrucia*, est rare. Il se retrouve chez *Rotrucus* seigneur de Nogent dans le Perche en 967–996 et chez son arrière-petit-fils, vicomte de Châteaudun et comte de Mortagne vers 1040³⁸. Cette homonymie marque certainement une filiation issue du X^e siècle. Il souligne le rang du couple Rotruce–Quimarhoc. Par ailleurs, on peut comparer leur patrimoine qui s'étendait jusqu'à Langrolay³⁹, localisé au nord de Dinan, sur les rives de la Rance, à ceux des Le Chat, des Boutier ou des Lanrigan–Langan possessionnés dans la région de Combourg⁴⁰. Les Plouasne avec leur ancêtre Quimarhoc sont d'une puissance semblable. Sans être seigneurs châtelains, ils possèdent aussi un patrimoine fort important composé de divers

biens et droits répartis sur une trentaine de kilomètres dont l'épicentre était Plouasne et l'ancienne abbaye de Saint-Bern.

¹⁹Ces éléments permettent d'entr'apercevoir la situation qui présidait après le départ des moines de Saint-Bern dans les années 930–950. Les biens ecclésiastiques furent récupérés par plusieurs individus qui étaient apparentés. Ils ont été transmis par héritage et également distribués à des vassaux. La situation décrite dans les actes après 1041 n'est que le résultat de trois, voire de quatre générations, se succédant et se transmettant les dépouilles d'un ancien monastère. Elles gravitaient toutes dans l'entourage de la noblesse de Dol et d'Alet.

²⁰La présence de Rivallon de Dol, de son frère Goscelin de Dinan et de la vicomtesse de Dol Roianteline suggère que les vicomtes de Dol ont joué un rôle central dans la redistribution du domaine monastique de Saint-Bern à la fin du X^e et au début du XI^e siècle. Ils contrôlaient le territoire de l'archevêché de Dol mais aussi une partie des terres de l'évêché d'Alet, comme le montre leur installation à Saint-Pern, à Dinan et à Combourg⁴¹. Dans cette dernière localité, sans doute dans les années 1020 ou vers 1035–1040, Rivallon fit construire un château sur les terres de l'évêché d'Alet qu'il remit à son frère, l'archevêque Junguenée. Vers 1024–1034, une autre forteresse fut construite ou réutilisée par un certain Gleudennus Judicaël fils de Cham à Saint-Méen pour contrer la politique de restauration des biens ecclésiastiques d'Alain III⁴². Or Saint-Pern, se trouvant entre Combourg et Saint-Méen (à une vingtaine de kilomètres de chaque forteresse), il est possible qu'un des membres de la parenté vicomtale de Dol fit de même à la même époque en élevant ou occupant la forteresse de La Tour.

²¹En revanche, la donation de l'église de Saint-Pern à l'abbaye Saint-Nicolas d'Angers peu après 1041 indique que le comte

Eudes, gardien du fils d'Alain III –Conan II– et partisan des comtes d'Anjou⁴³, maîtrisait alors cette région. Il en était de même dans les années 1050 car le *consul* Robert, fils du comte Eudes, fut témoin de la donation des dîmes de Saint-Pern par Goscelin de Dinan⁴⁴. Ce comte avait aussi des droits à Châtelaudren et à Léhon, c'est-à-dire, pour ce dernier lieu, en plein cœur des futures possessions des seigneurs de Dinan⁴⁵. Le château de La Tour avait donc, vers 1050, comme seigneur supérieur le comte Eudes et comme *milites castri* Guinguenoc fils de Quimarhoc, Alveus de Pleugueneuc, et des seigneurs châtelains : Rivallon de Dol et son frère Goscelin de Dinan⁴⁶.

²²Après la mort de Conan II en 1066, le secteur de Saint-Pern semble être à la frontière de l'aire d'influence de Geoffroy Boterel, le fils d'Eudes. Celui-ci rencontra en effet en 1078/79 à Plouasne le comte de Rennes, Geoffroy Grenonat fils bâtard d'Alain III, peu de temps après sa victoire sur Guillaume le Conquérant à Dol⁴⁷. Le château de La Tour était donc localisé en zone de marche mais toujours, semble-t-il, sous l'autorité des Eudonides. En effet, en 1084, Geoffroy Boterel étendait son pouvoir plus à l'est. Il contrôlait alors Dol. Cette avancée semble s'être effectuée en s'alliant aux vicomtes de Dol⁴⁸.

²³La situation changea progressivement peu après. Le seigneur de Dinan, Geoffroy fils de Goscelin, sembla jouer de l'opposition entre Alain IV et Geoffroy Boterel pour étendre son territoire. En 1085, il était en guerre contre Guillaume l'Ismaélite, seigneur de Tinténiac. Alain IV intervint en faveur de Geoffroy de Dinan afin de résoudre le conflit. La paix se fit sur la chaussée de l'étang du château d'Hédé⁴⁹. Quant à Geoffroy Boterel, il dut céder Dol à Alain IV après le 6 janvier 1087 et remit, sans doute dans le cadre d'un accord d'alliance, le château de Jugon à Geoffroy de Dinan⁵⁰. Le château de La Tour entre certainement dans ces conflits de

pouvoirs. Il fut peut-être confié à Geoffroy de Dinan par les Eudonides, comme semble l'indiquer son rôle de garant d'un accord passé entre Guillaume Grannart et Saint-Nicolas d'Angers au sujet d'un moulin à Saint-Pern entre novembre 1095 et le 5 mai 1096⁵¹.

²⁴L'implantation de Geoffroy de Dinan et de son fils Alain au sud de Dinan allait mettre un terme à l'essor du bourg prieural de Saint-Pern. On ne sait qui des deux seigneurs transféra le château de La Tour de Saint-Pern à Bécherel. Toujours est-il qu'Alain, qui hérita du tiers méridional de la seigneurie de Dinan à la mort de son père en 1123⁵², pria l'évêque Donoal de donner, entre 1123 et 1144, à Marmoutier la chapelle Notre-Dame sise dans le *castrum* de Bécherel qui dépendait alors de Plouasne⁵³. Lui ou son père firent également construire deux moulins le long de la vallée méridionale longeant la butte de Bécherel. Ils sont mentionnés en 1164⁵⁴ et sont à l'origine du nom de Bécherel⁵⁵. Ce nouveau site de hauteur allait devenir le centre de la seigneurie de Bécherel. Un bourg seigneurial fut fondé, certainement dès l'édification du nouveau château⁵⁶. On en trouve la trace au sud-ouest de la forteresse.

²⁵Cependant, l'installation de Marmoutier à Bécherel ne se fit pas sans mal. Dans des circonstances inconnues, l'évêque d'Alet, Jean de la Grille (1144-1163), se plaignit de l'attitude des moines au point de les menacer d'excommunication et de les exclure de l'oratoire de Bécherel. Le légat pontifical Odo leva l'interdit et demanda au prélat Jean de fournir aux moines l'eau bénite pour asperger leur sanctuaire et, s'il le leur refusait, autorisa les moines à en obtenir de n'importe quel autre évêque⁵⁷, ce qui revenait à leur accorder un droit d'immunité. Cette affaire est, sans doute, liée à la saisie de l'église de Notre-Dame de Bécherel entre 1157 et 1163 par Roland de Dinan, le fils d'Alain. Il a fallu

cependant attendre le décès en 1163 de Jean de la Grille pour que Marmoutier renvoie des moines à Bécherel. En 1164, Roland de Dinan décida de redonner Notre-Dame aux moines⁵⁸ et l'évêque de Saint-Malo, Albert, finit par élever Notre-Dame de Bécherel au rang d'église paroissiale en la détachant de celle de Plouasne⁵⁹.

²⁶Après l'apaisement du conflit opposant Marmoutier au seigneur de Bécherel, Roland de Dinan, ce dernier renforça son agglomération par la création d'un second bourg. Il donna à ladite abbaye une terre située à l'orient du château de Bécherel pour y construire une église et y établir un bourg⁶⁰. Cette fondation donnera naissance au prieuré Saint-Jacques et au bourg aux moines. La nouvelle agglomération de Bécherel et le château ne tardèrent pas à attirer les marchands comme en témoigne la présence de halles, d'un marché hebdomadaire et de cinq foires qui l'animaient à l'époque moderne⁶¹. La création de Bécherel aux alentours de 1100 et le nouveau dynamisme donné à cette agglomération, vinrent ainsi ruiner la tentative de création d'un bourg important à Saint-Pern par Saint-Nicolas d'Angers.

²⁷Les trois générations d'abbés laïcs qui se seraient succédées à Plouasne, la venue dans ce lieu de trois abbés de Saint-Nicolas d'Angers, de trois comtes et des vicomtes de Dol confirment l'importance de Saint-Pern. Elles renforcent l'hypothèse de l'existence préalable d'un monastère carolingien.

²⁸Notre interprétation partielle des faits aide aussi à saisir le devenir des lieux abandonnés par les moines fuyant la présence scandinave. Le sanctuaire et son domaine servirent à chasser plusieurs chevaliers. Les ancêtres de Quimarhoc restaurèrent l'édifice religieux et s'installèrent dans son enclos ; leurs seigneurs supérieurs élevèrent la forteresse de La Tour. L'édification d'une place forte à l'emplacement d'un ancien monastère, ou tout à côté, est sans doute plus fréquente que ne le

font penser les sources écrites et archéologiques. Localement, ce schéma se retrouve à Saint-Méen-de-Gaël, Châteaubriant, peut-être à Vitré ainsi qu'à Fougères⁶². D'autres exemples peuvent être cités hors de Bretagne : Foulques Nerra fit ériger une forteresse au Montglonne à côté du monastère de Saint-Florent-le-Vieil ; Guillaume Longue Épée et sa descendance s'installèrent dans le monastère de Fécamp déserté de ses moines⁶³.

²⁹Par ailleurs, la restitution de Saint-Pern montre que le transfert du sanctuaire ne se fit pas sans résistance de la part des descendants de Quimarhoc, leur domaine se trouvant ainsi amputé de manière significative. Il amena l'édification de la *domus* à motte de Plouasne, bien distincte du *castrum* de la Tour. La première construction est le fait de chevaliers n'ayant pas le rang de seigneurs châtelains et relève d'une affirmation identitaire forte, notamment vis-à-vis des moines. La seconde, tirant parti du relief pour renforcer sa défense, est née de la dépouille d'un ancien monastère et est dûe à une volonté comtale ou vicomtale.

NOTES

¹ Nous tenons à remercier Katharine Keats-Rohan, Jean-Pierre Brunterc'h et Guy Jarousseau pour leurs conseils ainsi qu'Arnaud Desfonds pour la réalisation de l'iconographie.

² GUILLOTEL H., « Saint-Suliac : rencontre de l'archéologie, de la diplomatie, du droit et de l'hagiographie », *Mémoire de la Société d'Histoire et d'Archéologie de Bretagne (MSHAB)*, t. LXXVI, 1998, p. 18-20.

³ GUILLOTEL H., « L'exode du clergé breton devant les invasions scandinaves », *MSHAB*, t. LIX, 1982, p. 280-281.

⁴ Notamment GUIGON Ph., *Les églises du haut Moyen Âge en Bretagne*, CeRAA, Rennes, 1998, t. II, p. 67.

5 LA BORDERIE A. DE, *Fondation du prieuré de Saint-Pern. Chartes inédites des XI^e et XII^e siècles*, Nantes, 1887, acte I, p. 10–11.

6 « *videntibus nobis et multis alios, pro animabus parentum suorum et pro anima sua, atque uxore suae, et pro animabus haeredum suorum qui locum illum adjuvarent excrescere et aedificare* ». Ce passage n'a pas été publié par A. de La Borderie qui le remplace par *etc. Ibid.*, acte I complété par : Bibliothèque Nationale de France, *collection Touraine-Anjou*, t. II, pt. I, fol. 60 r^o–v^o, n^o 596.

7 Le fait que des chevaliers habitent au pied des églises est assez courant. BRAND'HONNEUR M., *Manoirs et châteaux dans le comté de Rennes. Habitat à motte et société chevaleresque (XI^e–XII^e siècles)*, Rennes, 2001, p. 243.

8 LA BORDERIE A. DE, *Fondation...*, *op. cit.*, acte I.

9 *Ibidem.*, acte II.

10 *Ibid.*, acte III.

11 Des fragments de tuiles à crochet, de briques, de céramiques Sigillée ainsi que des coquilles d'huîtres furent mis à jour à la base la motte lors de son arasement en 1965. Le site remontait donc à l'époque gallo-romaine, puis fut occupé par un sanctuaire sans doute dès l'époque mérovingienne car il ne fait guère de doute que Plouasne ait été une paroisse primitive. MONIER M.–E., « La motte de Plouasne et son secret », *Bulletin de la Société d'Émulation des Côtes-du-Nord*, 1968, t. 97, p. 41–44 ; GIOT P.–R., « Chronique des datations radiocarbone armoricaines », *Annales de Bretagne*, t. LXXIV, 1967, p. 153.

12 BRAND'HONNEUR M., *op. cit.*, p. 226–255. La datation radiocarbone de solives trouvées dans la motte livre une fourchette chronologie de 970 ± 100 ans apr. J.–C., ce qui est compatible avec notre analyse ; GIOT P.–R., *op. cit.*, p. 153.

13 MORICE H. dom, *Mémoires pour servir de preuves à l'histoire civile et ecclésiastique de Bretagne, tirés des archives de cette province, de celles de France et d'Angleterre, des recueils de plusieurs scavans antiqaires*, Paris, 1742–1746, t. I, col. 490.

14 Mainfinit, qualifié de frère du moine Hingant, est cité dans un acte passé entre novembre 1095 et le 5 mai 1096. MAILFERT Y., *Le premier cartulaire de Saint-Nicolas d'Angers (XI^e–XII^e siècle). Essai de restitution précédé d'une étude historique*, thèse de l'École des Chartes, Paris, janvier 1931, (déposée aux AD de Maine-et-Loire, BIB 10791 /1, version corrigée par l'auteur en 1980), p. 269–274, n° 182 et 183 ; LA BORDERIE A. DE, *Fondation...*, *op. cit.*, actes IV et VI ; BRAND'HONNEUR M., *op. cit.*, p. 232–239.

15 Thébaud fils de Brient se croisa. Un Robert Salvagius est cité dans le *Domesday Book*. Il est témoin d'un acte de Philippe de Briouze (Orne). *Archives Départementales du Maine-et-Loire*, H3713, *Livre Blanc de Saint-Florent de Saumur*, fol.

116 v°. KEAST ROHAN C., *Domesday People. A Prosopography of Persons Occurring in English Documents 1066–1166*, Woodbridge, 1999, p. 392.

16 LA BORDERIE A. DE, *Fondation...*, *op. cit.*, acte V.

17 Cf. GUILLOTTEL H., « Combour : proto-histoire d'une seigneurie et mise en œuvre de la réforme grégorienne », *Family Trees and the Roots of Politics. The prosopography of Britain and France from the tenth to the twelfth century*, KEATS-ROHAN K.S.B. (ed.), Woodbridge, 1997, p. 269–298.

18 MAILFERT Y., *op. cit.*, p. 465–467, n° XII.

19 Ce prélat était nettement favorable à Marmoutier. GUILLOTTEL H., « Les évêques d'Alet du IX^e au milieu du XII^e siècle », *Annales de la Société d'Histoire et d'Archéologie de l'Arrondissement de Saint-Malo*, 1980, p. 264. GESLIN DE BOURGOGNE J., ET BARTHÉLÉMY A. DE, *Anciens*

évêchés de Bretagne – Diocèse de St-Brieuc, Paris–St-Brieuc, 1864, t. IV, p. 403.

20 Par ailleurs, Marmoutier semble avoir appuyé à cette époque la politique de l'évêque de Saint-Brieuc, Jean, qui, avec l'abbaye Saint-Serge d'Angers, est à l'initiative de l'invention, ou du moins de la réécriture, de la vie de saint Brieuc. Afin de donner corps à ce saint, on aurait changé la dédicace de quelques églises en les dédiant à saint Brieuc. Tel fut sans doute le cas de Plouasne. Sous l'épiscopat de Donoald, l'église est attachée à Brieuc alors qu'elle était sans doute déjà liée aux saints Philippe et Jacques. Cf. MORIN St., *Recherche sur la destinée de la principauté des comtes de Bretagne (1008– 1214)*, à paraître aux Presses Universitaires de Rennes.

21 LA BORDERIE A. DE, *Fondation...*, *op. cit.*, acte VII, p. 15.

22 MAILFERT Y., *op. cit.*, p. 474–475, n° I.

23 GUILLOTEL H., « Les évêques d'Alet... », *op. cit.*, p. 265–266.

24 « *qui se cum suis in stricto castro conferens ineptam guerram inde contra eos facere disposuerat. [...] castrum in quo se contulerat sine mora captum fuit et ipse peremptus penam mortis subiit.* »

GUILLOTEL H., *Les Actes des ducs de Bretagne (944–1148)*, thèse de droit, université de Paris 2, dact., 1973, acte 26, p. 96–105.

BRAND'HONNEUR M., *op. cit.*, p. 234.

25 « *qui se cum suis in stricto castro conferens ineptam guerram inde contra eos facere disposuerat. [...] castrum in quo se contulerat sine mora captum fuit et ipse peremptus penam mortis subiit.* »

GUILLOTEL H., *Les Actes...*, *op. cit.*, acte 26, p. 96–105.

BRAND'HONNEUR M., *op. cit.*, p. 234.

26 Bibliothèque nationale de France, ms lat 5441/3, p 339, 2.

27 En 1639, le prieuré Saint-Jacques de Bécherel percevait encore la moitié des dîmes de la Berthaudière en Plouasne et 24 boisseaux de

froment dus par le seigneur de la Berthaudière. GUILLOTIN DE CORSON A., *Pouillé historique de l'archevêché de Rennes*, Paris–Rennes, 1880–1884, t. II, p. 371–372 tiré des aveux du prieuré (Archives départementale de Loire–Atlantique, B 863).

28 Archives départementales d'Ille–et–Vilaine, IF522, Fonds La Borderie ou 1H3 n° 12.

29 LONGNON A., *Pouillés de la province de Tours*, Paris, 1903, p. 359.

30 LA BORDERIE A. DE, *Fondation...*, *op. cit.*, acte II.

31 GUILLOTTEL H., « Des vicomtes d'Alet aux vicomtes de Poudouvre », *Annales de la Société d'Histoire et d'Archéologie de l'Arrondissement de Saint–Malo*, 1990, p. 201–215.

32 GUILLOTTEL H., « *Saint–Suliac...*, *op. cit.*, p. 19.

33 GUILLOTTEL H., « *Combour...*, *op. cit.*, p. 278.

34 GUILLOTTEL H., « Les évêques d'Alet..., *op. cit.*, p. 259.

35 GUILLOTTEL H., « *Saint–Suliac...*, *op. cit.*, acte I, p. 22.

36 Nous pensons, à l'encontre d'Hubert Guillotel, que le centre du pouvoir des vicomtes de la région était localisé à Dol et non à Alet au XI^e siècle. Nous nous en expliquerons ultérieurement.

37 GUILLOTTEL H., « *Combour...*, *op. cit.*, p. 274 et 281.

38 SETTIPANI C., « Les comtes d'Anjou et leurs alliances aux X^e et XI^e siècles », *Family Trees...*, *op. cit.*, p. 262. Cette homonymie est à mettre en parallèle avec Hamon de Mayenne vivant au début du XI^e siècle, présent dans le Haut–Maine et qui est sans doute apparenté aux vicomtes de Dol portant le nom d'Hamon. KEATS–ROHAN K.S.B., “Two studies in North French Prosopography”, *Journal of Medieval History*, 1994, p. 9–10 et 19–20.

39 Ils y détenaient des dîmes, des pêcheries ainsi qu'une terre bordant les rives de la Rance. Peu avant 1085, leurs petits-fils concédèrent le don à Saint-Florent de Saumur effectué par Hingant, fils de Gisbert, comprenant le cens d'une pêcherie sur la Rance, la moitié de la chapelle des saints Méen et Judicaël et un bordage, situés à Langrolay. MORICE H. dom, *op. cit.*, col. 495.

40 BRAND'HONNEUR M., *op. cit.*, p. 278, 274, 288 et 289. Dans cet ouvrage, nous avons localisé à tort la Motte Boutier en Tinténiac. Leur manoir à motte était en fait dans le territoire de La Chapelle-du-Lou, juste en limite de paroisse.

41 Sans doute dans les années 1020 (lors des révoltes de Saint-Gildas et de Saint-Méen de Gaël) ou vers 1035-1040 (lorsqu'Alain III assurait la garde de Guillaume le Bâtard), Rivallon fit construire un château à Combourg, sur les terres de l'évêché d'Alet, qu'il remit à son frère, l'archevêque Junguenée. Ceci montre ce que dernier contrôlait une partie du territoire d'Alet. BRAND'HONNEUR M., *op. cit.*, p. 118.

42 GUILLOTTEL H., *Les Actes...*, *op. cit.*, acte 26, p. 96-105 ; BRAND'HONNEUR M., *op. cit.*, p. 234.

43 MORIN St., *op. cit.*

44 LA BORDERIE A. DE, *Fondation...*, *op. cit.*, acte II, p. 11-12.

45 MORIN St., *op. cit.*

46 Le fait que des seigneurs de haut rang soit *milites castri* ne doit pas surprendre. Le vicomte Raoul, est qualifié de la sorte par rapport au château de Dinan. BRAND'HONNEUR M., *op. cit.*, p. 147.

47 *Hoc ipsum etiam comes goffredus filius comitis eudonis cum venisset ad colloquium cum goffredo redonensi comite in regionem que ploasna dicitur petente iohanne concessit.* Archives départementales du Maine-et-Loire, H 3713, fol. 75-76.

48 Cf. MORIN St., *op. cit.*

49 LA BORDERIE A. DE, « Recueil d'actes inédits des ducs et princes de Bretagne », *Bulletin de la Société Archéologique d'Ille-et-Vilaine*, 1885, t. 17, acte XX, p. 46–47.

50 Cf. MORIN St., *op. cit.* et GESLIN DE BOURGOGNE J., et BARTHÉLÉMY A DE., *op. cit.*, t. IV, n° I, p. 333–334.

51 LA BORDERIE A. DE, *Fondation...*, *op. cit.*, acte VI, p. 14.

52 Son frère Olivier recueillit la partie septentrionale de Dinan. Cf. JONES M., *The Family of Dinan in the middle ages*, Dinan, 1987.

53 GESLIN DE BOURGOGNE J., BARTHÉLÉMY A. DE, *op. cit.*, t. IV, p. 403.

54 Bibliothèque nationale de France, ms lat 5441/3, p 339, 2.

55 Nombre de moulins à eau portent le nom de Bécherel, Bicherel, Bescheret, Becquerel comme à Lagny-sur-Marne (58), Saint-Ouen-des-Alleux (35), Le Tremblay-sur-Mauldre (78), Sainte-Gemme-Moronval (28), mézières-en-Drouais (28), Joiselle (51), etc.

56 Lors de la fondation du prieuré Saint-Jacques de Bécherel, il est précisé que les bourgeois du château ne pourront pas s'installer dans le bourg aux moines sans la permission de Roland de Dinan. MORICE H. dom, *op. cit.*, t. I, col. 660.

57 *Ibidem.*, col. 609 ; Archives départementales d'Ille-et-Vilaine, 6H1, 2.

58 Bibliothèque nationale de France, ms lat. 5444/3, p. 339.

59 MORICE H. dom, *op. cit.*, t. I, col. 655.

60 *Ibidem.*, col. 660.

61 Bécherel figure au nombre des villes de Bretagne. Son territoire fut détaché de celui de Plouasne en 1164. GUILLOTIN DE CORSON A., *Les*

grandes seigneuries de Haute-Bretagne, Rennes, 1897–1899, t. II, p. 38–39.

62 BRAND'HONNEUR M., *op. cit.*, p. 64–65 et 67–68 et du même auteur, « Les origines de Vitré jusqu'au XIII^e siècle », *Vitré, un millénaire*, Paris, 2009.

63 RENOUX A., *Fécamp. Du palais ducal au palais de Dieu*, Paris, 1991.

TABLE DES ILLUSTRATIONS



Crédits *Le sanctuaire de Saint-Pern et son enclos Cadastre de Saint-Pern de 1825, Archives départementales d'Ille-et-Vilaine, P5531, section A2*

URL <http://books.openedition.org/pur/docannexe/image/141522/img-1.jpg>

Fichier image/jpeg, 53k



Titre *La motte de Plouasne vers 1960 (dessin de Patrick Souben d'après une photographie de Georges Ollitrault)*

URL <http://books.openedition.org/pur/docannexe/image/141522/img-2.jpg>

Fichier image/jpeg, 61k



Titre *Arbre généalogique du miles Quimarhoc et de Rotruce*

URL <http://books.openedition.org/pur/docannexe/image/141522/img-3.jpg>

Fichier image/jpeg, 40k

Titre *La motte de Plouasne et l'enclos circulaire entourant l'église (Plan cadastral de la mairie de Plouasne, 1833, section D3)*

URL <http://books.openedition.org/pur/docannexe/image/141522/img-4.jpg>

Fichier image/jpeg, 57k



Titre *Saint-Pern et le château de la Tour. Cadastre de Saint-Pern de 1825, op. cit.*

URL <http://books.openedition.org/pur/docannexe/image/141522/img-5.jpg>

Fichier image/jpeg, 68k



Titre *Vestiges de l'ancien château de la Tour Dessin assez peu fidèle de la topographie du site de M. de Saint-Méloir (d'après un tableau vers 1830).*

Crédits Tiré de Banéat P., Le département d'Ille-et-Vilaine – Histoire, archéologie, monuments, Rennes, 1929, rééd. de 1994, t. IV, p. 83.

URL <http://books.openedition.org/pur/docannexe/image/141522/img-6.jpg>

Fichier image/jpeg, 77k



Titre *Le château de La Tour Cadastre de 1825 de Saint-Pern, op. cit., annoté par des observations sur le terrain*

URL <http://books.openedition.org/pur/docannexe/image/141522/img-7.jpg>

Fichier image/jpeg, 44k



Titre *Coupe A B*

URL <http://books.openedition.org/pur/docannexe/image/141522/img-8.jpg>

Fichier image/jpeg, 5,9k

AUTEURS

Patrick Souben

Direction régionale de l'Agriculture et de la Forêt

Michel Brand'honneur

Docteur en Histoire médiévale, université de Haute Bretagne Rennes 2